

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 5 février 2013, et ce, à laquelle sont présents :

M. Rémy Tillard,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. Yves Charette,	commissaire
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Karine Forget,	commissaire
M. Serge Forget,	commissaire
M ^{me} Lyne Gaudreault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Karim Khimjee,	commissaire
M ^{me} Lyne Kirouac,	commissaire-parent
M. Michel Lanthier,	commissaire
M ^{me} Lucette Lauzon-Pitre,	commissaire
M. André Lemay,	commissaire
M. Roger Miron,	commissaire
M. Christian F. Paradis,	commissaire
M ^{me} Stéphanie Viens-Proulx	commissaire-parent

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Denis Chabot, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Chantal Ayotte, M. André Baribeau, M. Simon Bernier, M. Robert Danis, M^{me} Céline Dunberry, M^{me} Chantal Laurin et M^{me} Martine Renaud ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Rémy Tillard, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-4761/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2013.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-4762/SSGC)

M. Christian F. Paradis, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 22 janvier 2013.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-4763/SSGC)

M. Karim Khimjee, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
7. Médias sociaux - un nouveau-né à la CSRDN;
8. Plan triennal des immobilisations (PTI) 2012-2015 révisé;
9. SRM: État de situation et plan d'action;
10. Intégrité en matière de nos contrats publics;
11. Politique d'approvisionnement - Décision sur la définition de « place d'affaires »;
12. Cession de terrain - École primaire à Saint-Jérôme, secteur Bellefeuille;
13. Cession de terrain - École primaire à Sainte-Sophie;
14. Nomination d'un coordonnateur au Service des technologies de l'information;
15. Nomination d'un coordonnateur au Service des ressources éducatives;
16. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
- PAUSE
17. Synthèse des résultats des conventions de gestion et de réussite;
18. Présentation des résultats des taux de diplomation et de qualification du MELS;
19. Structure de participation des gestionnaires et comités;
20. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
21. Questions diverses;
 - 21.1 IMSE;
22. Information du comité de parents;
23. Information de la vice-présidence;
24. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
25. Information de la direction générale;
26. Tour de table — partage d'informations;
27. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

MÉDIAS SOCIAUX - UN NOUVEAU-NÉ À LA CSRDN

Pour information

PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) 2012-2015 RÉVISÉ (R-4764/SRM)

ATTENDU que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit réserver les montants nécessaires à l'égard de ses responsabilités de propriétaire d'immeubles (Loi 180-art. 266), à savoir : de construire, de réparer, d'entretenir ses immeubles; de s'assurer de maintenir en bon état les biens mis à la disposition de ses établissements;

ATTENDU la résolution R-4666/SRM, Plan triennal des immobilisations 2012-2015, adoptée le 26 juin 2012.

ATTENDU que la priorisation des projets d'immobilisation a été révisée en décembre 2012 par l'équipe multidisciplinaire du Service des ressources matérielles;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale et du Service des ressources matérielles;

ATTENDU la recommandation favorable du CCG du 13 décembre 2012;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'adopter le plan triennal des immobilisations 2012-2015 révisé tel que déposé au répertoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote *CC2012-2013-21*.

Adopté

SRM: ÉTAT DE SITUATION ET PLAN D'ACTION

Pour information

INTÉGRITÉ EN MATIÈRE DE NOS CONTRATS PUBLICS

Pour information

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT - DÉCISION SUR LA DÉFINITION DE « PLACE D'AFFAIRES » (R-4765/SRM)

ATTENDU la politique d'approvisionnement 6101;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préciser la définition de « place d'affaires » afin de répartir équitablement et en toute transparence les contrats de services professionnels pour nos travaux d'investissement;

CONSIDÉRANT que nous demandons à la CSRDN si un bureau de consultation est considéré comme une place d'affaires;

CONSIDÉRANT l'avis juridique demandé à nos procureurs le 19 avril 2011;

Il est PROPOSÉ par M. Michel Lanthier, commissaire :

De définir le terme de « place d'affaires » de la façon suivante :

Bureau où s'effectue tout travail relié à l'exercice de sa profession avec du personnel administratif et professionnel qui y est affecté de façon permanente.

D'ajouter à la section 11 - définition de termes, la définition de « place d'affaires ».

Que l'application de cette définition soit en vigueur le 6 février 2013.

Adopté

PROPOSITION D'HUIS CLOS (R-4766/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 20 h 20.

Adopté

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (R-4767/SSGC)

M^{me} Lyne Kirouac, commissaire-parent, propose le retour à la séance publique. Il est 20 h 30.

Adopté

CESSION DE TERRAIN - ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-JÉRÔME, SECTEUR BELLEFEUILLE (R-4768/SRM)

ATTENDU l'autorisation écrite le 15 juin 2012 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à réaliser le projet d'agrandissement de l'école de l'Envolée;

ATTENDU la résolution R-4604/SOT - Demande d'ajout d'espace PQI;

ATTENDU la résolution R-4689/SOT - Demande d'ajout d'espace (PQI) révision de la demande;

ATTENDU la résolution de la Ville de Saint-Jérôme CM-7974/12-07-03, point G6 - Engagement du lot 2 224 957 du cadastre du Québec à la commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

Il est **PROPOSÉ** par M. Yves Charette, commissaire :

Que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord accepte l'emplacement proposé de la nouvelle école primaire et autorise le président, M. Rémy Tillard, et la directrice générale, M^{me} Lise Allaire, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, l'acte de cession du lot 2 224 957 du cadastre du Québec d'une superficie de 183 203,44 pieds carrés (17 020,16 m²) et les autres documents nécessaires, le tout conditionnel à l'autorisation ministérielle écrite à procéder à la réalisation de la construction de l'école.

Adopté

CESSION DE TERRAIN - ÉCOLE PRIMAIRE À SAINTE-SOPHIE (R-4769/SRM)

ATTENDU la résolution R-4604/SOT - Demande d'ajout d'espace PQI;

ATTENDU la résolution de la Municipalité de Sainte-Sophie 38-01-13 - cession d'une parcelle de l'immeuble portant le numéro de lot P-397 (6977-14-9080) sis sur la montée Morel à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lucette Lauzon-Pitre, commissaire :

Que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord accepte l'emplacement proposé de la nouvelle école primaire et autorise le président, M. Rémy Tillard, et la directrice générale, M^{me} Lise Allaire, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, l'acte de cession du lot P-397 (6977-14-9080) d'une superficie de 30 000 m²) et les autres documents nécessaires, le tout conditionnel à l'autorisation ministérielle écrite à procéder à la réalisation de la construction de l'école.

Adopté

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (R-4770/SRH)

CONSIDÉRANT la démission de M. Mario Germain;

CONSIDÉRANT le concours C-2012-473-3;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de mandater M. Antoine Trahan, directeur du Service des ressources humaines, afin d'offrir le poste de coordonnateur au Service des technologies de l'information, à la personne recommandée par les comités de sélection qui ont eu lieu les 24 janvier et 29 janvier 2013 à savoir, M. Benoit Rainville. En cas d'acceptation, cette résolution constitue sa nomination.

Adopté

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES (R-4771/SRH)

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M^{me} Dallaire en juillet 2014;

CONSIDÉRANT l'absence de M^{me} Marie Dallaire jusqu'à la date de sa retraite;

CONSIDÉRANT le fait que le candidat choisi occupera l'intérim de ce poste et qu'à la date de retraite de M^{me} Marie Dallaire, il sera réputé titulaire de ce poste;

CONSIDÉRANT le concours C-2012-476;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de mandater M. Antoine Trahan, directeur du Service des ressources humaines, afin d'offrir le poste de coordonnateur au Service des ressources éducatives, à la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 4 février 2013 à savoir, M^{me} Julie Garnier. En cas d'acceptation, cette résolution constitue sa nomination.

Adopté

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (R-4772/SRH)

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation des comités de sélection;

CONSIDÉRANT le concours C-2012-474;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités de sélection;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école, les personnes recommandées par le comité de sélection qui a eu lieu le 5 février 2013 à savoir, M^{me} Isabelle Gordon, M^{me} Annie Sarrazin, M^{me} Julie Raymond et d'admettre M^{me} Julie Vincent sous réserve de l'obtention, par cette dernière, de trois crédits relatifs au DESS applicable.

Adopté

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DES CONVENTIONS DE GESTION ET DE RÉUSSITE

Pour information

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DU MELS

Pour information

STRUCTURE DE PARTICIPATION DES GESTIONNAIRES ET COMITÉS

Pour information

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- IMSE - Ce point est apporté par M^{me} Lyne Kirouac.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-4773/SSGC)

M^{me} Lucette Lauzon-Pitre, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 22 h 35.

Adopté